

ACTUALITÉ

La semaine fiscale

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Réinventer le contrôle fiscal (volet II)

DOCTRINE

Page 6

■ Administratif

Florence Chaltiel

Le pluralisme devant les juges administratifs : un référé, puis un autre

Page 15

■ Personnes / Famille

Anne-Laure Fabas-Serlooten

Le consentement lors de l'accompagnement de la personne âgée

CULTURE

Page 22

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Bouddha, tant de figures

Réinventer le contrôle fiscal (volet II) ¹⁴³¹⁶

Frédérique PERROTIN

Faciliter la mise en conformité, rendre plus lisible et efficace les voies de recours, développer les rescrits et mieux accompagner les entreprises à l'international : Bercy vient de donner le top départ d'une vaste réforme du contrôle fiscal destinée à conférer davantage de sécurité fiscale aux entreprises.

Le 14 mars dernier, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a donné le top départ d'une réforme essentielle pour faciliter les relations entre Bercy et les entreprises et sécuriser les contrôles fiscaux.

■ Faciliter la mise en conformité

Cette réforme prévoit notamment un volet dédié aux demandes de mise en conformité. Une circulaire qui met en place un cadre clair et connu de tous, et un service dédié permettront de faciliter la possibilité, pour les entreprises, de procéder à la mise en conformité spontanée de leur situation fiscale. La circulaire signée du ministre de l'Action et des Comptes publics présentant ce dispositif est publiée sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/demandeconformitefiscale>). Le service dédié a pour objectif d'assurer le traitement des déclarations rectificatives adressées dans un certain nombre de situations complexes. Il est placé au sein de la DGE et dispose d'une compétence nationale. Il constitue le point unique d'experte

des demandes de mise en conformité et est le garant d'un traitement conforme aux règles de droit commun et homogène sur l'ensemble du territoire. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, déposeront leurs demandes auprès de la DGE. Ce service est compétent pour traiter des demandes de mise en conformité concernant toutes les anomalies fiscales découvertes par les nouveaux détenteurs et repreneurs d'une entreprise, certaines problématiques fiscales internationales telles que l'activité en France constitutive d'un établissement stable non déclaré, la déduction de tout ou partie d'un prêt consenti par une société étrangère, les montages faisant l'objet d'une publication sur le site economie.gouv.fr, les montages impliquant des structures à l'étranger, certaines questions relatives à la fiscalité des dirigeants (pacte Dutreil, plus-value de cession de titres, régime des impatriés, les opérations susceptibles d'encourir l'application des sanctions fiscales les plus lourdes (majoration de 80 %).

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34